

# Conduite à tenir en cas D'Accident Exposant au Sang



## QUELS SONT LES SOINS IMMEDIATS A FAIRE ?

### Piqûre, coupure, morsure :

- ➔ Laver immédiatement la plaie au savon, puis rincer à l'eau courante.
- ➔ Désinfecter par trempage au moins 5 minutes dans :
  - De la **Bétadine** dermique ou une solution de **Dakin**.
  - De l'**eau de Javel** à 2,6 % diluée au 1/5<sup>ème</sup>

### Projection (œil ou muqueuse) :

- ➔ Rincer immédiatement et abondamment au moins 5 minutes au sérum physiologique ou à l'eau courante.

## QUELS EXAMENS BIOLOGIQUES DOIVENT ETRE DEMANDES EN URGENCE ?

### Le plus important est d'identifier le patient source. Faire réaliser avec son accord :

- ➔ Un test rapide **VIH**
- ➔ Un dosage de l'**Ag HBs**
- ➔ Une sérologie **VHC**

EN CAS D'IMPOSSIBILITE OU DE REFUS, LE SUJET SOURCE SERA CONSIDERE COMME **POTENTIELLEMENT INFECTE**.

### Bilan sérologique initial de la victime :

- ➔ Sérologie **VIH**
- ➔ Sérologie **VHC**
- ➔ **Ag HBS, Ac Anti HBs et Ac Anti HBc** si inconnu
- ➔ **ALAT**
- ➔ Si traitement envisagé : **créatinine, βHCG** si doute sur grossesse.

### En fonction des bilans initiaux :

Un traitement prophylactique pourra être mis en route dans 2 cas :

- ➔ **Si risque VIH potentiel** : Ce traitement doit être débuté le plus tôt possible après l'accident, au mieux avant 4 heures. Il ne se justifie plus après 48 h.
- ➔ **Si risque VHB et victime non immunisée ou non répondeuse** : Sérovaccination dans les 72 heures, +/- Immunoglobulines spécifiques

*Pour le VHC, pas de traitement prophylactique, suivi seul.*

## Y A-T-IL UN TRAITEMENT D'URGENCE A PRESCRIRE ?

Pour cela, contacter :

- ➔ Le service des maladies infectieuses CHRU de Limoges  
Professeur J.F FAUCHER  
☎ 05.55.05.66.44 (Heures ouvrables)  
☎ 05.55.05.66.61 (Nuit)
- ➔ Le service de médecine du travail  
☎ 05 55 11 21 00 (Heures ouvrables)
- ➔ Le Service d'Accueil Urgences SAU  
Périgueux ☎ 05 53.45.26.38  
Guéret ☎ 05 55 51.70.30

**TOUJOURS DECLARER L'AES EN ACCIDENT DU TRAVAIL DANS LES 24 HEURES A SON EMPLOYEUR.**

## SUIVI SEROLOGIQUE ULTERIEUR effectué par le médecin du travail ou l'infectiologue :

- ➔ **AES non traité** : bilan à 6 semaines (sérologie VIH, PCR VHC et ALAT si PCR VHC+ chez patient source) et à 3 mois (séro VHB si non répondeur ou non vacciné, séro VHC si source inconnue ou PCR VHC+ chez patient source).
- ➔ **AES traité** : bilan à J15 – S6 – M3.